

eu un pour le Nouveau-Brunswick. Voici ce que dit à ce sujet le *Chronicle Herald* du 11 mars:

Quoi qu'il advienne, il est évident que la Nouvelle-Écosse devrait être au haut de la liste des priorités du nouveau ministère. La disparition du FODER avant que le programme des neuf comtés ait démarré et le fait que des programmes du FODER soient en cours dans d'autres provinces justifient une telle priorité.

Parmi les questions qui relèveront du ministre se trouve la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, adoptée à l'époque où nous formions le gouvernement. Cette loi avait une très grande importance car elle prévoyait des fonds pour la construction de lignes de transmission dans une région de ma circonscription. Elle prévoyait aussi un rajout considérable à la centrale thermique de Trenton. J'espère bien qu'on conservera cette loi qui a apporté une aide importante à la région. Dans l'annexe B du bill C-173, nous lisons, au sujet de la loi stimulant le développement de certaines régions:

«région désignée» désigne une région qui était une région désignée conformément à la loi sur le ministère de l'Industrie immédiatement avant l'abrogation de cette loi...

Vous m'en voyez ravi. La région que je représente est l'une de ces régions désignées. Cependant, comme le député d'Egmont, je me demande ce qui se passera après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Nous devons approfondir la question. Le ministre dira alors: Quelles sont vos autres préoccupations? Je suis sûr que les députés de toutes les régions, comme moi, craignent que tous ces organismes soient engloutis dans cet important ministère. Nous craignons qu'ils cèdent la place aux formalités administratives, à Ottawa, et que le dernier mot n'appartienne aux bureaucrates et non aux citoyens de la région de l'Atlantique qui pourraient donner les directives nécessaires et accomplir le travail essentiel dans ce domaine.

Le ministre a mentionné le nom du professeur Smith, aujourd'hui. Il est heureux, à mon sens, que ce dernier ait été nommé à la tête du Conseil. Mais quelles autres personnes en feront partie et quelles seront leurs attributions? Je crains fort que les solutions, les exposés et les recommandations du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, qui revêtent une si grande importance pour notre région, ne soient finalement soumis à l'approbation définitive des bureaucrates, soit dit sans méchanceté, ici, à Ottawa. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Je veux poser quelques questions assez bien tournées au ministre. Je me reporte encore une fois au *Chronicle-Herald* du 25

janvier dernier, qui renferme les quelques questions suivantes:

Advenant la réduction des pouvoirs de l'Office d'expansion économique au sein d'un nouveau ministère, dont les responsabilités engloberaient les régions défavorisées de tout le pays, dans quelle mesure le gouvernement fédéral tiendra-t-il compte des besoins de la région de l'Atlantique?

Le nouveau ministère étudiera-t-il les projets de l'Atlantique en fonction des normes qui s'appliquent aux autres régions défavorisées du pays, pour donner dans le même piège qui a vite fait d'anéantir le programme de l'Agence de développement régional, c'est-à-dire le plan des centres industriels qui, en réalité, a favorisé, à ses dépens, les régions moins fortunées du Québec et de l'Ontario?

Sera-t-il aussi enclin que l'Office d'expansion économique de la région atlantique à favoriser les provinces de l'Atlantique dans les nombreux cas où les besoins sont différents, plus grands, et contrairement, disons, à ceux du Nord de l'Ontario? Un programme conçu pour la Gaspésie, par exemple, sera-t-il appliqué à cette région, même s'il n'y a pas lieu de le faire?

MM. Marchand et Tom Kent, sous-ministre du nouveau ministère, porteront-ils un intérêt aussi personnel au développement de la région atlantique que les honorables J. W. Pickersgill et Allan MacEachen, de la Nouvelle-Écosse, prédécesseurs de M. Marchand à la direction de l'Office d'expansion économique, et M. E. P. Weeks, directeur général de l'Office depuis sa création, il y a six ans?

Question peut-être plus pertinente, un ministre qui vient du Québec et les fonctionnaires affectés au nouveau ministère, dont peu...

Ce ne sera pas le cas, j'espère.

... d'entre eux auront...

C'est ce que je voulais dire à propos de la bureaucratie.

... des contacts personnels avec la région atlantique, seront-ils aussi sensibles à l'opinion de la région que les citoyens des quatre provinces qui sont directeurs de l'Office d'expansion économique?

Sans l'organisme-tampon qu'est l'Office, et si le nouveau ministère prend les rênes des négociations avec les provinces en matière d'aménagement régional, ne court-on pas le risque que les tensions dans les autres domaines (partage des impôts, programmes à frais partagés et ainsi de suite) ne nuisent encore plus à la lutte contre les inégalités économiques? Le nouveau ministère collaborera-t-il avec les provinces...

D'après le ministre, oui.

... comme l'a fait l'Office, par exemple, pour élaborer le projet d'ensemble d'aménagement de la région?

Le dernier paragraphe résume bien la situation, je pense:

En un mot, le nouveau ministère pourra-t-il se persuader de l'idée, dont l'Office est l'expression, que la région Atlantique est une région spéciale, assaillie de difficultés particulières exigeant des mesures spéciales?

S'il le peut, ce sera un grand pas en avant. Sinon, ce sera l'objectif le plus important que le gouvernement fédéral ait eu à se fixer dans toute l'histoire du Canada, vu les frustrations d'ordre économique accumulées par les deux millions d'habitants des provinces atlantiques.

Sur ce, monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est six heures?